ACADÉMIE
DE NANCY-METZ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Meuse

Division des personnels Enseignants
Gestion collective

Cheffe de Division :
Françoise GUERIN
Tél : 03 29 76 69 72

Affaire suivie par :
Françoise GUÉRIN
Tél : 03 29 76 69 72
Mél : dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr

Cité administrative
24 avenue du 94ème RI
BP 20564
55013 BAR LE DUC cedex

Bar Le Duc, le 09/02/2021

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Meuse

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré de la Meuse

s/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

Objet : **Mouvement intra-départemental 2021**

Appel à candidature sur des postes spécifiques : **postes à profil, vivier de personnes ressources des dispositifs PAC2, PAC3, 100% réussite, UPE2A**

Dans le cadre du mouvement intra-départemental des enseignants du 1er degré, certains postes qui relèvent d'une procédure hors barème, font l'objet d'un recrutement spécifique afin d'obtenir la meilleure adéquation possible entre les exigences du poste et les capacités du candidat.

Les fiches de poste sont consultables sur le site de la DSDEN 55 en cliquant sur le logo MOUVEMENT :
http://dsden55.ac-nancy-metz.fr/

Si vous souhaitez candidater sur ces postes, vos compétences à y exercer devront être validées selon les modalités explicitées ci-dessous.

I – Postes à profil

Ces postes accessibles au mouvement principal font l'objet d'un entretien auprès d'une commission départementale. Vous devrez formaliser votre candidature (cf § N° 3). Certains postes à profil nécessitent un titre particulier (CAPPEI, CAFIPEMF…)

Si votre candidature est retenue, elle sera classée après entretien. Je vous rappelle que seuls les vœux sur postes profilés seront pris en compte dans vos opérations de mouvement. Ainsi, si vous êtes retenu sur plusieurs postes à profil, vous serez affecté, à titre définitif, sur le poste le mieux classé. A noter que les postes non libérés à la rentrée 2021 ne feront pas l'objet d'un entretien.

2 – Postes à exigences particulières PAC2, PAC 3, 100% réussite, UPE2A

Ces postes, accessibles au mouvement principal, peuvent être sollicités par le biais d'une candidature (cf § N°3).
Si elle est validée, vous intégrerez le vivier du dispositif sur lequel vous avez postulé et pourrez solliciter au mouvement tout poste du département relevant d'un des dispositifs. Le départage entre enseignants du vivier se fait en observant l'AGS (ancienneté générale de service) puis votre nomination sera faite à titre définitif dès la rentrée de 2021.

Une fois recensé dans un vivier, vous n'aurez plus à reformuler de demande les années suivantes au titre de ce même vivier.

3 – Modalités de candidatures

Tout poste même occupé est susceptible d'être vacant.

Vous voudrez bien faire acte de candidature sous la forme :

- d'un CV
- d'une lettre d'intention adressée à l'IA-DASEN sous couvert de l' IEN pour le 08 mars 2021, délai de rigueur.

Une copie de votre candidature devra obligatoirement être envoyée par courriel, à :

dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr

Les entretiens sur postes à profil se dérouleront entre 15 et le 25 mars 2021. Une convocation vous sera adressée uniquement sur votre boîte aux lettres académique.

Vous serez tenu informé par courrier de la suite réservée à votre candidature.

Thierry DICKELÉ